

# U.23 POUR en Creuse

L'Enseignement La Culture L'Éducation La Formation La Recherche L'Insertion

Dispensé de timbrage nom du site de dépôt



DÉPOSÉ LE 15/06/2018

Édito

**L'humain ou le retour à l'animal ?**

Privilégiés et trop nombreux, les fonctionnaires ? Dépassé, rigide, inapproprié leur statut ?  
 Privilégiés et trop nombreux les retraités ? Archaïque, inégalitaire notre système de retraite ?  
 Incohérente, problématique? Une académie qui ne serait pas calquée sur les nouvelles « grandes » régions ?  
 ...

Ces affirmations, assénées comme des évidences jamais démontrées, visent encore une fois à justifier des réformes qui, présentées comme de simples modernisations, minent le fondement de notre société. Elles manifestent une ignorance délibérée de l'histoire et esquivent le débat sur leurs enjeux en termes de cohésion sociale, de solidarités, de développement économique, d'effectivité des droits, de développement durable.

Les réformes annoncées du statut de la Fonction Publique, des retraites, des instances ; la disparition programmée de l'académie de Limoges sont autant de coups de canif dans le contrat social qui nous lie depuis la fin de la 2ème guerre mondiale. Accepter, se résigner ne peuvent faire partie du vocabulaire des adhérents et sympathisants de la FSU. Accepter, se résigner à une société basée sur les inégalités, sur l'individualisme serait accepter, se résigner à la loi de la jungle puis à l'inéluctable...

C'est pourquoi nous devons nous mobiliser pour défendre et promouvoir un projet sociétal éminemment moderne et progressiste.

**Stéphane PICOUT**

**Édito**  
(page 1)

**Publicité**  
(page 2)

**Réforme des retraites à suivre...**  
(pages 3)

**AG des retraités FSU**  
(page 4)

**Action retraités**  
(page 5)

**Dialogue social...**  
(page 6)

**Maintien de l'académie**  
(page 7)

**Crocq...**  
(page 8)

Rédacteur en chef : Stéphane PICOUT  
 Directeur de la publication : Sandrine GORGEON  
 Commission Paritaire : 1117 S 07663  
 ISSN : 1260 - 2310  
 Imprimé par nos soins

Ce bulletin vous a été envoyé grâce aux fichiers informatiques de la FSU 23 et de ses syndicats. Conformément à la loi du 6/01/1978, vous pouvez avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en vous adressant à la FSU 23 : 542 Maison des Associations 23000 GUÉRET

**542 Maison des Associations**  
**23000 GUÉRET**  
 Tél : 05 55 41 16 32  
 Courriel : fsu23@fsu.fr

ENSEIGNEMENT

RECHERCHE

CULTURE

SPORTS



**SOLIDAIRE**  
DE VOS  
ENGAGEMENTS

PRÊTS IMMOBILIERS,  
CRÉDITS CONSO,  
ÉPARGNE,

ASSURANCES,  
SERVICES BANCAIRES,  
SOLIDARITÉ ET MUTUALISME

**LA** BANQUE DU MONDE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE

**Caisse de Crédit Mutuel  
Enseignant de Limoges**

Le Colisée

13 Place Jourdan - 87000 Limoges

Tel. 05 55 10 09 78 - Fax. 05 55 49 14 97

e-mail : 3655000@cmlaco.creditmutuel.fr

**Crédit  Mutuel**

**Enseignant**

[www.cme.creditmutuel.fr](http://www.cme.creditmutuel.fr)

## Réforme des retraites à suivre...

Cette réforme est menée par le haut commissaire à la retraite Jean-Paul Delevoye fervent défenseur d'un système de retraite par points. Cet ancien président du CESE (Conseil économique et social), ex-médiateur de la République a également été le ministre de la Fonction publique, de l'Aménagement du territoire et de la réforme de l'Etat lors de la réforme Fillon de 2003.

Il a déclaré le 30 mai : « L'objectif est d'arriver à un schéma simple : qu'il s'agisse d'un fonctionnaire, d'un salarié du privé ou d'un indépendant, s'il gagne la même somme pendant 40 ans, l'un et l'autre auront la même retraite ». L'âge officiel de départ à la retraite doit quant à lui être conservé...les travailleurs décideront d'eux même de leur âge de départ, gageons que ce nouveau système incitera à prendre sa retraite après l'âge officiel de départ.

Il est pour le moins incongru de demander aux Français de se prononcer sur une réforme complexe, alors même qu'ils n'en connaissent pas le contenu! Sauf à penser que cette consultation citoyenne n'est qu'un effet d'annonce de plus, visant uniquement à cautionner une réforme déjà toute prête.

La transformation d'un système par annuités en un régime à points ou à comptes notionnels pose de nombreuses questions dans la Fonction publique. Il remet en cause le code des pensions lié au statut de la Fonction Publique et interroge de fait sur le devenir des droits garantissant un niveau de pension, comme le calcul sur l'indice des six derniers mois ou la pension de réversion sans condition d'âge ni de ressources. Quid de la solidarité intergénérationnelle avec un tel système ?

Une véritable réforme ne peut s'effectuer qu'en renforçant les mécanismes de solidarité, en consolidant les avantages familiaux, les périodes de chômage, de maladie, en cherchant à réduire les inégalités entre les femmes et les hommes... Mais aussi en posant le débat sur le financement des retraites. Pour la FSU, les discussions qui s'ouvrent sur une nouvelle réforme des retraites ne peuvent pas être synonyme de dégradation ni d'abandon du code des pensions mais bien d'améliorations.



Céline Butte

### **Le calendrier**

- ⇒ **de mai à décembre 2018** : concertation avec les partenaires sociaux. Participation citoyenne sur la plateforme : [www.participez.reforme.retraite.gouv.fr](http://www.participez.reforme.retraite.gouv.fr) jusqu'au 25 octobre et ateliers en régions jusqu'à fin novembre.
- ⇒ **décembre 2018 ou début 2019** : présentation des orientations de la réforme. Lancement d'une nouvelle phase de concertation avec les partenaires sociaux. Mise en ligne d'un simulateur permettant aux citoyens de comparer leurs droits avant et après la réforme.
- ⇒ **2019** : présentation d'un projet de loi au conseil des ministres et examen au Parlement en été 2019.
- ⇒ **d'ici à 2025** : après le vote de la loi, conformément à la promesse électorale d'Emanuel Macron, l'application de la réforme ne se fera qu'à partir de 2025. Certaines caisses mettront plus de 10 ans pour effectuer cette transition.

# Assemblée générale des retraités FSU le 22 Mars 2018

## Réflexions sur le plan de redynamisation de la Creuse

(réflexions présentées par Annette CARTIER, Simone LEMAIGRE et Roland MARCEAU et amendées lors de la réunion)

### La Santé :

- Constat :**
- Pénurie de généralistes et de spécialistes, engendrant des mois d'attente pour un rendez-vous.
  - La Creuse est fort mal placée pour le dépistage organisé des cancers (sein et colorectal).
  - 15 communes creusoises sont classées en zone déficitaire sur le plan santé par l'ARS.
  - Pourtant, la population creusoise vieillissante nécessite une offre de soins de proximité.
  - Le prix du coût d'hébergement en EHPAD reste toujours très élevé.
- Propositions :**
- Aider les collectivités locales à salarier les médecins généralistes sur le réseau des maisons de santé.
  - Obliger les médecins à s'installer en zone déficitaire, pour une durée à déterminer, compte-tenu que leurs études sont financées par l'Etat.
  - Renoncer à la tarification en fonction de la gravité et du nombre des pathologies.
  - Organiser la médecine de garde de nuit en coordination avec les pharmacies.
  - Maintenir et développer l'hôpital public.
  - Créer un Master II en Sciences Cliniques Infirmières à l'IFSI de Guéret (santé mentale, soins palliatifs, maladies chroniques, traitement de la douleur...) afin d'inciter à une installation de professionnels en Creuse.
  - Réduire le reste à charge des prothèses dentaires et auditives.
  - Construire une offre d'accompagnement médico-social en établissement et hors établissement pour les personnes en situation de handicap (particulièrement pour les enfants autistes)
  - Exiger la prise en charge des frais d'hébergement en EHPAD par la Sécurité Sociale.
  - Généraliser l'Internet Haut Débit et la 4G sur l'ensemble du territoire pour développer la télémédecine.
  - Mettre en place un hélicoptère SMUR à Guéret.

### Les communications :

#### -> Réseau routier

- Constat :**
- Dégradation du réseau routier secondaire par manque d'entretien.
  - Absence de créneaux de dépassement.
  - Absence de liaison rapide entre la RN 145 et le Sud du département.

- Propositions :**
- Améliorer l'entretien du réseau routier.
  - Créer un axe rapide Nord/Sud.
  - Relier le sud creusois à l'A89.
  - Maintenir le 90 à l'heure sur les routes départementales.

#### -> Réseau ferroviaire :

- Constat :**
- Manque d'entretien des lignes
  - Manque d'aménagement et absence de personnels dans les gares.
  - Horaires non adaptés aux besoins du public.
- Propositions :**
- Refuser la privatisation du rail.
  - Maintenir toutes les lignes existantes.
  - Remettre en état de manière urgente les lignes et aménager les gares avec une présence humaine.
  - Développer les fréquences.
  - Adapter les horaires au service du public.
  - Sanctuariser la gare de la Souterraine.
  - Développer l'axe Bordeaux - Lyon
  - Maintenir les liaisons TER Montluçon - Guéret, Montluçon - Lyon, Guéret - Limoges, Guéret - Felletin.
  - Transférer le fret de la route vers le rail, en particulier pour le transport du bois.

### Le numérique :

- Constat :**
- Connection actuelle trop aléatoire.
- Propositions :**
- Couvrir l'intégralité du territoire en téléphonie 4G d'ici fin 2019.
  - Déployer la fibre optique avec prise en charge par l'Etat, et non à la charge des collectivités.

### Le développement économique :

- Constat :**
- Fermeture des sites industriels existants (GM& S) et absence d'implantation de nouveaux sites
  - Fermeture des commerces de proximité en centre ville et en milieu rural.
- Propositions :**
- Créer une zone franche hyper-rurale sur tout le territoire
  - Créer de nouvelles activités liées aux nouvelles technologies (drones, robotique, télétravail)
  - Rationaliser l'exploitation du bois
  - Refuser les projets qui hypothèquent les atouts de la Creuse (exploitation des mines, géothermie, agriculture intensive)

### L'enseignement :

(extraits des propositions pour l'école du Livre Blanc de la FSU23)

Le département est socialement, économiquement et culturellement défavorisé. Pour autant, son Service Public d'Education Nationale, très dispersé et très largement réorganisé (moins d'une commune sur deux a une école), n'a pas été épargné par les suppressions drastiques de postes. Celles-ci ont conduit à une dégradation forte du service rendu aux usagers, notamment les plus fragiles. A cela, s'ajoute une gestion inéquitable et injuste des moyens du département qui a considérablement entamé la confiance des acteurs de l'école en l'institution.

Les prochaines cartes scolaires devront donc en tout premier lieu réparer ces injustices pour restaurer la confiance. Un plan d'urgence doit être mis en place, chiffré à hauteur de 50 postes sur le quinquennat, soit 10 postes par an sur la réserve « ruralité ».

Mettre en œuvre des dispositifs de maîtres itinérants sur le modèle des EMALA pour rompre l'isolement des écoles.

# Les retraités dans l'action



## **CSG, blocage des pensions : ça suffit ! Manifestez le jeudi 14 juin 2018, signez la pétition CSG !**

Depuis son installation à la présidence de la République, M. Macron méprise les retraités, les caricature comme des « riches » et des « nantis ». Il a gelé les pensions en 2018 et a augmenté la CSG de 25 %, ce qui diminue de plusieurs centaines d'euros par an le pouvoir d'achat d'un grand nombre de retraités depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

**A l'appel des organisations de retraités, de plus en plus de personnes en retraite expriment leur colère en manifestant** : 80 000 le 28 septembre, puis 200 000 le 15 mars dans plus de 160 villes. Cette colère vient de loin, de l'accumulation d'attaques menées par les gouvernements depuis le printemps 2014 : gel des pensions, création ou augmentation de taxes, suppression de dispositions fiscales spécifiques, etc.

**L'énorme succès des manifestations** a incité le premier ministre à effectuer un tout petit geste, à exonérer d'augmentation de la CSG quelques retraités... en 2019. Ce **premier recul** reste bien trop limité pour calmer les personnes retraitées en colère, c'est un encouragement à une mobilisation encore plus massive pour obtenir la suppression de l'augmentation de la CSG.

**Les propos tenus le 12 et le 15 avril à la télévision par le Président de la République** confirment qu'il ne veut toujours rien comprendre de la colère des retraités. Il nous dit qu'il ne prend pas les retraités « pour un portefeuille », peut-être, mais il les prend bien pour un porte-monnaie ... dans lequel il tape pour aller grossir les portefeuilles d'une minorité privilégiée.

**D'autres mobilisations sociales et syndicales se développent.** Elles représentent un élément supplémentaire nécessitant le maintien d'une pression spécifique de tous et toutes les retraité-e-s.

**Le gouvernement multiplie ses « réformes », ses attaques** contre certaines catégories sociales. En multipliant les cadeaux fiscaux et sociaux aux plus riches (laxisme à l'égard de la grande fraude, baisse de l'impôt sur les sociétés à 25 %, plafonnement de l'imposition des dividendes à 30 %, suppression de l'impôt sur la fortune pour les titulaires de portefeuilles boursiers, etc.), il accentue les déficits publics et il maintient la dette, ce qui servira de prétexte à une nouvelle politique d'austérité à l'égard du plus grand nombre, à une réduction supplémentaire des crédits alloués aux dépenses sociales, à la solidarité et au financement des services publics (hôpitaux, EHPAD, etc.).

**Le gouvernement doit annuler la hausse de la CSG pour tous,  
doit mettre fin au gel des pensions et les revaloriser.**

**Jeudi 14 juin 2018 à Guéret  
Rassemblement 10h30 ... devant la Mairie  
11h déplacement jusqu'à la Préfecture, Audience**

- **Signez, faites signer la pétition pour une loi de finances rectificative** qui annule la hausse de la CSG pour tous, qui met fin au gel des pensions, qui revalorise toutes les pensions.

Pour signer en ligne : <http://www.retraitesencolere.fr>

## Dialogue social ou dialogue de sourds!

Le vendredi 25 mai, le ministère de l'Action et des Comptes Publics a dévoilé son projet pour « un nouveau modèle de dialogue social dans la Fonction Publique ». Loin de renforcer les droits et garanties pour les personnels, le gouvernement envisage bien au contraire de détruire un élément fondateur de la Fonction Publique en France depuis la Libération : le paritarisme. Dans le projet présenté, **les CAP ne seraient plus consultées pour les titularisations, les mutations, les promotions de grade et d'échelon, mais également sur une partie des sanctions disciplinaires.**

En effet, d'après le projet ni la mobilité, ni la promotion ne seraient plus traitées en CAP. Sous le prétexte fallacieux de trop de commission, d'un travail chronophage et d'un besoin de plus de souplesse des DRH, il faudrait donc laisser les chefs de service décider qui serait muté ou promu et l'agent mécontent pourrait saisir la CAP comme une instance de recours. Les sanctions disciplinaires seraient revues et une nouvelle sanction déjà appliquée à la territoriale (à savoir l'exclusion de 3 jours) serait appliquée au trois versants de la Fonction publique dans les sanctions du premier groupe. Pire, certaines sanctions du deuxième groupe pourraient être remontées dans le premier, accentuant ainsi le pouvoir des directeurs.

Au prétexte de rénover le dialogue social, le ministère entend se passer des élus du personnel pour le contrôle du bon déroulement des carrières, les élus en seraient réduits à examiner les seuls recours sur l'initiative des collègues une fois les décisions prises sous le seul arbitre de la hiérarchie directe.

Après les annonces d'un recours accru aux contractuels, de plans de départs volontaires pour les fonctionnaires, d'une individualisation renforcée des carrières, de la suppression des CHSCT, le gouvernement franchirait donc une nouvelle étape en détruisant un acquis fondamental et singulier dans le statut des fonctionnaires. L'examen paritaire et préalable à tout acte individuel dans la gestion collective des corps est un droit historique du fonctionnaire qui le préserve et le défend de tout arbitraire politique ou administratif.

Sa disparition entraînerait immanquablement la remise en cause d'une Fonction Publique au service de tous les citoyens, garantissant l'accès égal de chacun au service public, dans un souci constant de l'intérêt général contre toute forme de promotions d'intérêts particuliers et de corruption.

Céline BUTTE

### CHSCT?

Concernant les CHSCT, leur fusion avec les CT est envisagée, sur le modèle de ce qui a été fait dans le privé dans le cadre des ordonnances Pénicaud-Macron. **Cette fusion signifierait ni plus ni moins la disparition des CHSCT.**

Or cette instance permet d'interpeller et d'imposer un réel dialogue sur les conditions de travail en particulier lorsqu'elles sont dégradées. Elle a également entraîné une prise de conscience des effets de certaines organisations ou conditions matérielles de travail sur la santé, une acculturation à la prévention et aux questions de santé et de sécurité au travail et des avancées sur la prévention des risques psychosociaux.

Alors qu'un agent sur cinq est déjà non titulaire dans la Fonction Publique, le recours aux contractuels serait « assoupli » et donc augmenté. A rebours de ces orientations, face aux conditions de travail et d'emploi très dégradées des collègues actuellement maintenus dans la précarité, un plan de titularisation doit être revendiqué.

### Salaire au mérite

Le gouvernement confirme son intention de renforcer l'individualisation des rémunérations.

Sur quels critères ? Toujours en se basant sur la théorie selon laquelle la concurrence entre les personnels est plus efficace que des règles qui les solidarisent !

Les conditions de travail se dégradent



### Signer les pétitions :

-> <http://fsu.fr/Pour-le-respect-de-nos-droits-PAS-TOUCHE-AUX-CAP-ET-CHSCT.html>

-> <https://chn.ge/2sp5cIX> (La Fonction Publique : une idée d'avenir)

# L'académie de Limoges rayée de la carte en 2020 ?

Dans un rapport<sup>1</sup> publié le 13 mai, l'Inspection Générale de l'Administration de l'Éducation Nationale et de la Recherche (IGAENR) fait un bilan de la mise en œuvre des régions académiques créées en 2015, **conséquence de la réforme territoriale mise en place la même année**. Les rapporteurs affirment qu'il est nécessaire d'aller plus loin. Ce rapport préconise d'arriver à l'horizon 2021 à 13 académies métropolitaines dont la carte se superposerait à celle des 13 nouvelles régions. En ce qui concerne les académies de Limoges, Bordeaux et Poitiers, la fusion est préconisée dès 2020.

Le rôle du Ministère se limiterait à la ventilation des moyens aux académies des grandes régions. Le Recteur unique de Bordeaux aurait toutes les compétences : gestion des personnels, budgets, carte scolaire, carte des formations ...Il aurait par ailleurs une grande latitude dans la définition de la politique éducative régionale. Les conséquences en terme de fermetures d'écoles, de collèges, de lycées et lycées professionnels pourraient être dramatiques dans l'Académie de Limoges.

Le rapport préconise également de réexaminer la carte des circonscriptions du 1er degré, d'expérimenter de nouvelles formes d'organisation territoriale et d'aborder la question du statut des écoles et de leurs directions.

Des mutualisations seraient opérées entre les services actuels des différentes académies dont les principaux objectifs sont la réduction des coûts budgétaires et des suppressions d'emplois. Elles conduiraient à une dégradation des conditions de travail de tous les personnels et à des mutations fonctionnelles ou géographiques contraintes, à l'image de ce qui s'est passé dans les autres services de l'Etat dans le cadre de la réforme territoriale.

Tout cela ne serait pas sans conséquence sur la qualité, la diversité et la proximité de l'offre éducative et sur la gestion de l'ensemble des personnels.

La régionalisation de l'éducation, à laquelle conduiraient les orientations de ce rapport, ne peut mener qu'à davantage d'inégalités dans l'accès des jeunes aux qualifications.

**C'est pourquoi dans la perspective de l'amélioration du Service Public d'Éducation sur notre territoire, nous exigeons le maintien et l'amélioration du modèle académique actuel et demandons les créations de postes nécessaires. Nous refusons :**

- ✓ la suppression de l'Académie de Limoges ;
- ✓ l'accroissement du pouvoir du Recteur de Bordeaux sur notre académie ;
- ✓ les suppressions de postes, les mutations fonctionnelles ou géographiques imposées pour les personnels du rectorat et des DSDEN ;
- ✓ la perspective d'une réorganisation territoriale qui viserait à réduire le nombre de circonscriptions et à nommer un DASEN sur plusieurs départements ;
- ✓ la régionalisation du recrutement et du mouvement des enseignants du 2d degré ;
- ✓ l'affaiblissement de l'offre éducative sur notre territoire ;
- ✓ la fermeture d'écoles, collèges, lycées, lycées professionnels ;
- ✓ la lente dévitalisation de nos départements.

<sup>1</sup> Pour consulter le rapport : [http://cache.media.education.gouv.fr/file/2018/40/8/IGAENR-2018-029-Reorganisation-territoriale-services-deconcentres-EN-ESRI\\_944408.pdf](http://cache.media.education.gouv.fr/file/2018/40/8/IGAENR-2018-029-Reorganisation-territoriale-services-deconcentres-EN-ESRI_944408.pdf)

Signer la pétition pour le maintien de l'académie de Limoges :  
<https://framaforms.org/mon-academie-jy-tiens-non-a-la-suppression-de-lacademie-de-limoges-1527104487>

## Le DASEN 23 à Crocq (accro?) aux barrières administratives ?

Mardi 29 Mai, se tenait à la préfecture de la Creuse un Conseil Départemental de l'Éducation Nationale sur la préparation de la prochaine rentrée scolaire.

Lors de cette instance, les représentants des personnels de la FSU ont questionné l'IA-DASEN sur la situation du collège de Crocq. En effet, suite à la fermeture dans le Puy-de-Dôme du collège public de Giat, il semblait normal d'accueillir au collège de Crocq les élèves pour lesquels c'est l'établissement public du second degré le plus proche de chez eux.

Pas si naturel que cela pour le DASEN puisqu'il répondait lors de cette réunion qu'« il n'y aurait pas d'ouverture de classe, dû au seul fait de demandes de dérogations mais seulement si les effectifs du secteur le nécessitaient », peut-être sous-entendait-il que les familles du Puy-de-Dôme devaient déménager de 8 kms, voire moins, pour pouvoir s'inscrire au collège ou à l'école publics les plus proches de chez eux. Cependant, ce qui semble être une évidence pour tous ne l'est pas administrativement puisque des dérogations doivent être accordées par les IA-DASEN des deux départements pour que la scolarisation des élèves du Puy De Dôme soit possible au collège de Crocq...

Pourtant, le DASEN du 63 a donné son accord pour que les élèves souhaitant intégrer le collège de Crocq ou l'école de la commune puissent le faire. Cela, peut-être, grâce à l'intervention du Préfet de la Creuse auprès de celui du Puy-de-Dôme sur cette situation qui semblait s'inscrire, pour lui, dans le plan de revitalisation de la Creuse. Seule barrière donc, celle du bureau du DASEN de la Creuse qui refuse de donner son aval pour le moment au risque de devoir « dépenser des moyens » et qui attend donc le 08 juin, date de clôture des demandes de dérogations.

Inacceptable pour les représentants de la FSU pour qui habiter de l'autre côté de la frontière départementale n'est pas un argument recevable pour refuser un accès au service public de l'État de proximité. D'autant que sous la précédente direction de la DSDEN 23, les dérogations de sortie de la Creuse post-collège se faisaient le plus naturellement du monde, y compris au détriment des lycées creusois parfois les plus près du domicile des élèves concernés.

Suite à ces impulsions mais aussi celles des élus locaux, le DASEN s'était senti obligé de dire « *qu'il n'y aurait pas de classe à 32 à Crocq pour la prochaine rentrée* ». Chose rassurante lorsqu'on sait que les effectifs prévus sont, notamment, de **35 inscrits en 5ème et 33 inscrits en 4ème dont un élève à mobilité réduite nécessitant une aide humaine.**

Pour la FSU, le choix des parents est conditionné par plusieurs éléments : la structure du collège (nombre d'élèves par classe), la possibilité d'accéder aux transports scolaires et la politique en matière de dérogation. Il faut que l'Éducation Nationale soit à l'initiative : le Puy-de-Dôme a une position claire, à la Creuse d'en faire autant en débloquent les moyens nécessaires pour les ouvertures de classes et en accordant les dérogations. Nous pensons donc que c'est à l'État via l'Éducation Nationale qu'il revient de faire le premier pas dans cette situation et rappelle qu'un précédent, dans l'autre sens, existe déjà avec une ligne inter-départementale pour emmener les élèves de La Courtine à Ussel, cela même quand la compétence relevait encore du département.

À ce jour, la question des moyens étant encore en cours de discussion au Rectorat (CTA le 06 juin), nous souhaitons que les niveaux à forts effectifs soient dédoublés entièrement en créant des divisions et que les demandes de dérogations soient acceptées dès lors qu'elles arrivent à la DSDEN 23. Ceci ne pourrait que renforcer le collège de Crocq, asseoir les équipes éducatives et donner une solution de proximité aux jeunes puydômois qui ont vu leur collège public fermer.

Nous attendons donc que la Rectrice donne les moyens nécessaires au collège de Crocq afin d'ouvrir les classes de 5è et 4è nécessaires et ce, dès le CTA du 6 juin, que les dérogations soient accordées sans délai ; la problématique des transports trouvera alors rapidement une issue puisque des précédents existent.